



Report d'expertise conséquences financières

Par **siobud**, le **24/01/2012** à **09:07**

Bonjour,
suite à un litige avec une entreprise un expert a été nommé par le tgi
j'ai du verser une provision
aujourd'hui mon dos m'empêche de me déplacer je marche avec des béquilles suis sous
antiinflammatoire morphine cortisone et souffre horriblement .l'expertise doit avoir lieu dans 2
jours mon medecin estime que je ne peux participer (escalier exterieur monter a l'echelle).
puis je reporter cette expertise a deux ou trois mois (il faut m'operer)
et ne perdrais je rien sur ma provision versée?
Merci pour votre réponse